

**PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DES CRÉDITS ECTS PAR BLOC DE COMPÉTENCES  
POUR LES MASTERS MEEF**

**Comité de Suivi de Master  
du 28 Février 2013**

**PREAMBULE**

La formation est conçue dans une logique intégrée. Les blocs définissent un équilibre entre les différentes compétences, toute UE pouvant être rattachée à plusieurs blocs (par exemple : une UE de géométrie créditée 6 ECTS pourra se décliner en 4 ECTS relevant du bloc *disciplinaire* et en 2 ECTS relevant du bloc *didactique*).

**1. Même pondération en ECTS par semestre pour tous les parcours PLC, PE, CPE**

Il a été fait le choix de maintenir la même pondération en ECTS par année et par semestre pour tous les parcours PLC, PE et CPE, sachant qu'il paraissait pertinent :

- de conserver le même nombre de crédits pour les compétences liées au *contexte d'exercice du métier*, puisque ces compétences constituent un tronc commun aux différents parcours ;
- de maintenir en master 2<sup>nde</sup> année pour tous les parcours le regroupement des blocs *recherche* et *prises en situation professionnelle* ainsi que la créditation y afférant.

**2. Définition des intitulés des blocs 1 et 2 pour le parcours CPE**

En raison de la spécificité du métier de Conseiller Principal d'Education, il est proposé de préciser l'intitulé des blocs 1 et 2 :

- Bloc 1 = bloc *Disciplinaire (domaine Sciences Humaines et Sociales)*
- Bloc 2 = bloc *Pratiques et éthique professionnelles*

**PROPOSITION DE PONDÉRATION EN ECTS DES BLOCS DE COMPÉTENCES  
PAR SEMESTRE  
POUR LES PARCOURS PLC, PE ET CPE**

	<b>Bloc 1 <i>Disciplinaire</i></b>	<b>Bloc 2 <i>Didactique</i></b>	<b>Bloc 3 <i>Recherche</i></b>	<b>Bloc 4 <i>Contexte d'exercice du métier</i></b>	<b>Bloc 5 <i>Mises en situation professionnelle</i></b>
<b>Master 1</b>	<b>30 (<sup>±</sup>2) ECTS</b>	<b>15 (<sup>±</sup>2) ECTS</b>	<b>6 (<sup>0</sup>+2) ECTS</b>	<b>6 (<sup>±</sup>2) ECTS</b>	<b>3 ECTS</b>
S1	18	6	3	3	Validation au S2
S2	12	9	3	3	3

	<b>Bloc 1 <i>Disciplinaire</i></b>	<b>Bloc 2 <i>Didactique</i></b>	<b>Bloc 4 <i>Contexte d'exercice du métier</i></b>	<b>Bloc 3 et 5 <i>Recherche et Mises en situation professionnelle</i></b>
<b>Master 2</b>	<b>8 (<sup>±</sup>2) ECTS</b>	<b>16 (<sup>±</sup>2) ECTS</b>	<b>6 (<sup>±</sup>2) ECTS</b>	<b>30 ECTS</b> (intégrant 10 ECTS relatifs au mémoire et à la soutenance au S4 : S3 = 10 / S4 = 20)
S3	6	11	3	
S4	2	5	3	

**Réactualisation lors de la séance du 28 février 2013**  
Propositions du Comité de Suivi de Master du 14 Février 2013

Parcours intégré PLC

N.B. La formation est conçue dans une logique intégrée. Les blocs définissent un équilibre entre les différentes compétences, toute UE pouvant être rattachée à plusieurs blocs (par exemple : une UE de géométrie créditée 6 ECTS pourra se décliner en 4 ECTS relevant du bloc *disciplinaire* et en 2 ECTS relevant du bloc *didactique*).

**I. DÉFINITION DES DIFFÉRENTS BLOCS POUR LES PARCOURS PLC**

- Bloc « disciplinaire »
  - Discipline(s) (en lien avec les programmes scolaires)
  - Langue vivante
- Bloc « didactique »
  - Didactique des / de la discipline(s) (intégrant la conception de séquences pédagogiques)
  - Epistémologie et histoire des / de la discipline(s)
  - Compétences numériques en référence au C2i2e
- Bloc « recherche »
  - Méthodologie de la recherche universitaire (intégrant un stage en laboratoire pour les disciplines expérimentales). Maitrise des compétences méthodologiques nécessaires à l'évolution et à l'approfondissement des compétences enseignantes (en rapport avec l'un ou plusieurs des blocs de compétences).
- Bloc « contexte d'exercice du métier (commun aux différents parcours)
  - Connaissance du système éducatif et de ses acteurs / Politique éducative : débats et questions
  - Processus d'apprentissage des élèves / Diversité des publics, et en particulier des situations de handicap
  - Processus d'orientation et d'évaluation des élèves
  - Prévention des violences scolaires / Laïcité / Lutte contre les discriminations et culture de l'égalité homme-femme
  - ...
- Bloc « mises en situation professionnelle »
  - Stages
  - Analyse de sa pratique professionnelle
  - Mémoire (en rapport avec l'un ou plusieurs des blocs de compétences).
  - Soutenance

**II. PONDÉRATION EN ECTS DES 5 BLOCS DE COMPÉTENCES POUR LES PARCOURS PLC**

- Proposition dans la plupart des cas d'une « fourchette » ( $\pm 2$ ) ECTS.
- Base de 30 ECTS pour le bloc *disciplinaire* en 1<sup>ère</sup> année de Master.
- Base de 30 ECTS pour le bloc *mises en situation professionnelle* tel qu'il est défini ci-dessus.

	<b>Bloc 1 <i>Disciplinaire</i></b>	<b>Bloc 2 <i>Didactique</i></b>	<b>Bloc 4 <i>Contexte d'exercice du métier</i></b>	<b>Bloc 3 <i>Recherche</i></b>	<b>Bloc 5 <i>Mises en situation professionnelle</i></b>
<b>Master 1</b>	30 ( $\pm 2$ ) ECTS	15 ( $\pm 2$ ) ECTS	6 ( $\pm 2$ ) ECTS	6 ( $^{0}_{+2}$ ) ECTS	3 ( $\pm 0$ ) ECTS
<b>Master 2</b>	8 ( $\pm 2$ ) ECTS	16 ( $\pm 2$ ) ECTS	6 ( $\pm 2$ ) ECTS	30 ECTS (intégrant 10 ECTS relatifs au mémoire et à la soutenance)	

N.B. Cette proposition fait l'objet d'un consensus de la part des organisations présentes, excepté de la CDUS.